

# BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

## BREVET DES MÉTIERS D'ART

### SESSION 2022

## HISTOIRE – GÉOGRAPHIE – ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE

Durée : 2 h 30 – Coefficient : 2,5

Le candidat traite obligatoirement les trois parties : histoire, géographie, enseignement moral et civique.

	Pages
<b>Première partie</b> <b>Histoire</b> (6 points)  <b>ANNEXE 1 À RENDRE AVEC LA COPIE</b>	2/14 à 3/14  3/3
<b>Deuxième partie</b> <b>Géographie</b> (8 points)  <b>ANNEXES 2 ET 3 À RENDRE AVEC LA COPIE</b>	4/14 à 10/14  9/14 et 10/14
<b>Troisième partie</b> <b>Enseignement Moral et Civique</b>  (6 points)	11/14 à 14/14

Ce sujet comporte 14 pages numérotées de 1/14 à 14/14.  
Assurez-vous que cet exemplaire est complet.  
S'il est incomplet, demandez un autre exemplaire au chef de salle.

L'usage du dictionnaire et des calculatrices n'est pas autorisé.

Baccalauréat Professionnel et Brevet des Métiers d'Art – Toutes spécialités	
Épreuve E5 Sous-épreuve U52 : Histoire – Géographie – Enseignement Moral et Civique	
Repère de l'épreuve : NC22SN-FHG HGEC 1	1/14

## Première partie : Histoire (6 points)

**Thème : vivre en démocratie en France métropolitaine et en Nouvelle-Calédonie depuis 1945.**

**Compétence : maîtriser et utiliser des repères chronologiques (3 points)**

Question 1 : définissez ce que sont les « Trente Glorieuses ».

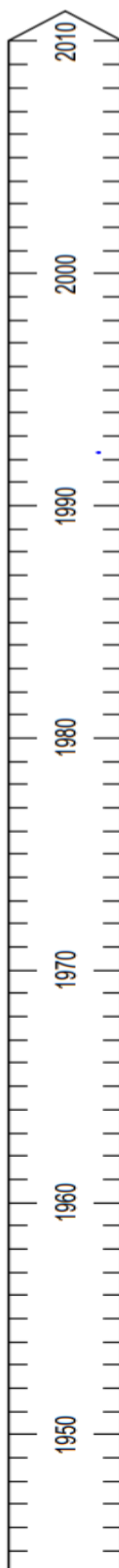
Question 2 : complétez la frise chronologique (annexe 1) en datant les éléments suivants :

- Élection du président de la République au suffrage universel direct
- Création du baccalauréat professionnel
- Les femmes obtiennent le droit de vote (électrices et éligibles)
- Droit de vote à 18 ans

**Compétence : s'appropriier les démarches historiques (3 points)**

Question 3 : racontez la mise en place de la V<sup>e</sup> République (acteurs, date, contexte...).

**ANNEXE 1 (à compléter)**  
**À RENDRE AVEC LA COPIE**



## Deuxième partie : Géographie (8 points)

Capacité :

- analyser un conflit d'usage autour d'une ressource dans le cadre d'une étude de cas ou d'un exemple d'aménagement dans les politiques territoriales (SRADDET, SCOT, PLU, plans climat-énergie, plans de déplacements urbains, plans de gestion des déchets...).

**Thème : l'accès aux ressources pour produire, consommer, se loger et se déplacer**

**Sujet : le sable : une ressource convoitée, source de conflits.**

*Le dossier comporte 3 documents :*

Document	Source des documents
Document 1	Nicolas Bernon : « Le sable, une ressource essentielle en voie de disparition », article daté du 13 septembre 2019, consulté le 16/08/2021 sur le site <i>theconversation.com</i> .
Document 2	Article de l'AFP : « Vent d'opposition contre des projets de carrières de sable dans les campagnes », publié le 6 novembre 2021 sur le site <i>lexpress.fr</i> , consulté le 4/12/2021.
Document 3	Photographie aérienne prise le 26 mai 2020 d'une zone située au Nord de la commune de Saint-Colomban (Loire-Atlantique, au Sud de Nantes), sur le site <i>geoportail.gouv.fr</i> .

Après avoir pris connaissance des documents, vous répondrez aux questions page 8/14.

## Document 1 : le sable, une ressource essentielle en voie de disparition

« Inévitablement associé dans la conscience collective aux plages de nos vacances, le sable fait pourtant l'objet de convoitises bien au-delà du tourisme. Juste après l'eau, il constitue la seconde ressource minérale exploitée par l'homme ! [...]

### **De graves conséquences environnementales**

Le secteur de la construction est le plus gourmand en sable. Celui-ci entre en effet dans la composition du béton et du verre, mais est également utilisé dans les remblais maritimes. Or, tous les sables ne sont pas adaptés à ces usages. Les grains du désert, par exemple, sont trop petits et trop ronds pour fabriquer du béton. Raison pour laquelle les sables continentaux, des rivières et des plages subissent une telle pression. Mais ces précieux grains se glissent aussi dans des objets plus inattendus. Ils jouent par exemple un rôle central dans le processus de construction de nos ordinateurs, de nos cosmétiques ou encore de nos voitures.

Ces applications nombreuses impliquent des extractions massives. Le sable est prélevé de terre dans des carrières, aspiré par des dragues<sup>1</sup> au fond de l'océan, ou raclé à la pelle mécanique dans les rivières et sur le littoral. Autant de méthodes qui affectent la qualité de l'eau – en augmentant la turbidité<sup>2</sup> par exemple – de l'air et du sol. Elles bouleversent les paysages et les écosystèmes, affectant la biodiversité.

Ces prélèvements en milieu naturel sont par ailleurs susceptibles de modifier le fonctionnement hydrologique<sup>3</sup> des cours d'eau, la morphologie des côtes et les courants marins, et tout particulièrement de provoquer l'érosion<sup>4</sup> des sols et du littoral. Au risque d'exposer les populations à des risques accrus d'inondation, de submersion marine et d'érosion. »

#### Notes :

1. Une drague : engin de terrassement destiné à enlever, du fond d'un cours d'eau ou du fond de la mer, du sable, du gravier ou de la vase.
2. La turbidité : teneur en matériaux légers en suspension (état trouble).
3. Hydrologique : qui est relatif aux propriétés de l'eau.
4. L'érosion : la disparition progressive.

Source : Nicolas Bernon : « Le sable, une ressource essentielle en voie de disparition », article daté du 13 septembre 2019, consulté le 16/08/2021 sur le site *theconversation.com*.

[Nicolas Bernon est ingénieur risques naturels–littoral du BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières), établissement public français de référence concernant la gestion des ressources et des risques du sol et du sous-sol.]

Baccalauréat Professionnel et Brevet des Métiers d'Art – Toutes spécialités	
Épreuve E5 Sous-épreuve U52 : Histoire – Géographie – Enseignement Moral et Civique	
Repère de l'épreuve : NC22SN-FHG HGEC 1	5/14

Document 2 : un conflit d'usage dans la commune de Saint-Colomban (Loire-Atlantique, au Sud de Nantes)

« À Saint-Colomban, deux carrières appartenant à GSM et Lafarge<sup>1</sup> extraient 700.000 tonnes de sable alluvionnaire par an sur plus de 100 hectares. Les industriels envisagent d'exploiter 70 hectares supplémentaires sur des terres classées espaces agricoles pérennes<sup>2</sup>, suscitant l'opposition locale. "Les sablières sont éloignées de trois kilomètres, mais elles se rejoindront probablement à terme, ce qui représenterait 300 hectares exploités, car il y a une forte demande en béton dans la région", s'inquiète Benjamin Boileau, membre du collectif *La tête dans le sable*. Consommation de terres agricoles, assèchement des ressources en eau, hausse du prix du foncier, perte de biodiversité, paysages constellés de gigantesques trous d'eau entourés de merlons<sup>3</sup> de terre : les griefs ne manquent pas contre les carrières. [...]

Jean-Claude Camus, riverain, redoute notamment une baisse du niveau des nappes phréatiques. "Quand vous creusez un trou à 18 mètres, vous pompez l'eau environnante. GSM est déjà venu chez moi six fois pour remplir mon étang", raconte le retraité. Interrogé par l'AFP, l'industriel répond que tout est mis en œuvre pour maîtriser les éventuelles incidences. Lafarge assure, lui, surveiller "de près l'effet potentiel de [ses] activités sur [...] le niveau des nappes et des plans d'eau". " Davantage qu'une consommation des terrains, nous considérons notre exploitation comme un emprunt", plaide Loïc Leuliette, directeur de la communication de Lafarge France. Une fois exploités, "les terrains sont rapidement remis en état pour leur redonner une vocation agricole à chaque fois que c'est possible", précise-t-il. Mais pour les opposants, "retrouver une terre agricole avec les qualités d'origine est illusoire".

Face à cette contestation, le maire de Saint-Colomban Patrick Bertin prévoit de consulter la population le 9 janvier. "Si le sable vient de plus loin, on multiplie les camions. S'il est extrait en mer, on détruit l'écosystème marin. Or dans le Pays de Retz, on a programmé la construction de 1.600 logements par an, et un logement, c'est 200 à 300 tonnes de sable. Qu'on me dise comment on fait des logements sans sable ? ", interroge-t-il. [...]

En France, qui compte 2.300 carrières de granulats, il n'y a "pas de pénurie mais une problématique d'accès à la ressource", explique Sébastien Colin [géologue]. Certaines régions sont sous tension en raison d'un déficit de carrières, d'un épuisement des gisements ou de leur inaccessibilité avec l'urbanisation. En Loire-Atlantique, le sablage des cultures maraîchères<sup>4</sup> pour favoriser la pousse et le ramassage mécanique, suscite aussi beaucoup de questionnements. Interrogée, la Fédération des maraîchers nantais évoque une consommation "ancestrale indispensable, stable et hyper optimisée" d'environ 500.000 tonnes annuelles. »

Notes :

1. GSM et Lafarge : entreprises exploitant des carrières pour en extraire des granulats, sables et graviers.
2. Espace agricole pérenne : espace défini au SCOT qui réserve la terre à un usage agricole exclusif pendant 20 ans.
3. Merlon : levée de terre.
4. Sablage des cultures maraîchères : ajout de sable à la terre pour améliorer la production de légumes.

Source : article de l'AFP : « Vent d'opposition contre des projets de carrières de sable dans les campagnes », publié le 6/11/2021 sur le site *l'express.fr*, consulté le 4/12/2021.

Baccalauréat Professionnel et Brevet des Métiers d'Art – Toutes spécialités	
Épreuve E5 Sous-épreuve U52 : Histoire – Géographie – Enseignement Moral et Civique	
Repère de l'épreuve : NC22SN-FHG HGEC 1	6/14

Document 3 : photographie aérienne prise le 26 mai 2020 d'une zone située au Nord de la commune de Saint-Colomban (Loire-Atlantique, au Sud de Nantes)



Source : site [geoportail.gouv.fr](http://geoportail.gouv.fr)

Baccalauréat Professionnel et Brevet des Métiers d'Art – Toutes spécialités	
Épreuve E5 Sous-épreuve U52 : Histoire – Géographie – Enseignement Moral et Civique	
Repère de l'épreuve : NC22SN-FHG HGEC 1	7/14

## **Questions :**

Question 1 : citez les éléments qui montrent que le sable est une source de conflits (documents 1 et 2).

Question 2 : identifiez le problème lié à l'extraction du sable dans la commune de Saint-Colomban (document 2).

Question 3 : complétez le schéma en annexe 2 à l'aide du document 2 pour décrire le conflit d'usage dans la commune de Saint-Colomban (Loire-Atlantique).

Question 4 : complétez le croquis en annexe 3 à l'aide du document 3 pour montrer que le paysage est marqué par l'exploitation du sable.

Question 5 : justifiez l'affirmation suivante : « L'accès des sociétés aux ressources pour produire, consommer, se loger et se déplacer est source de conflits ».

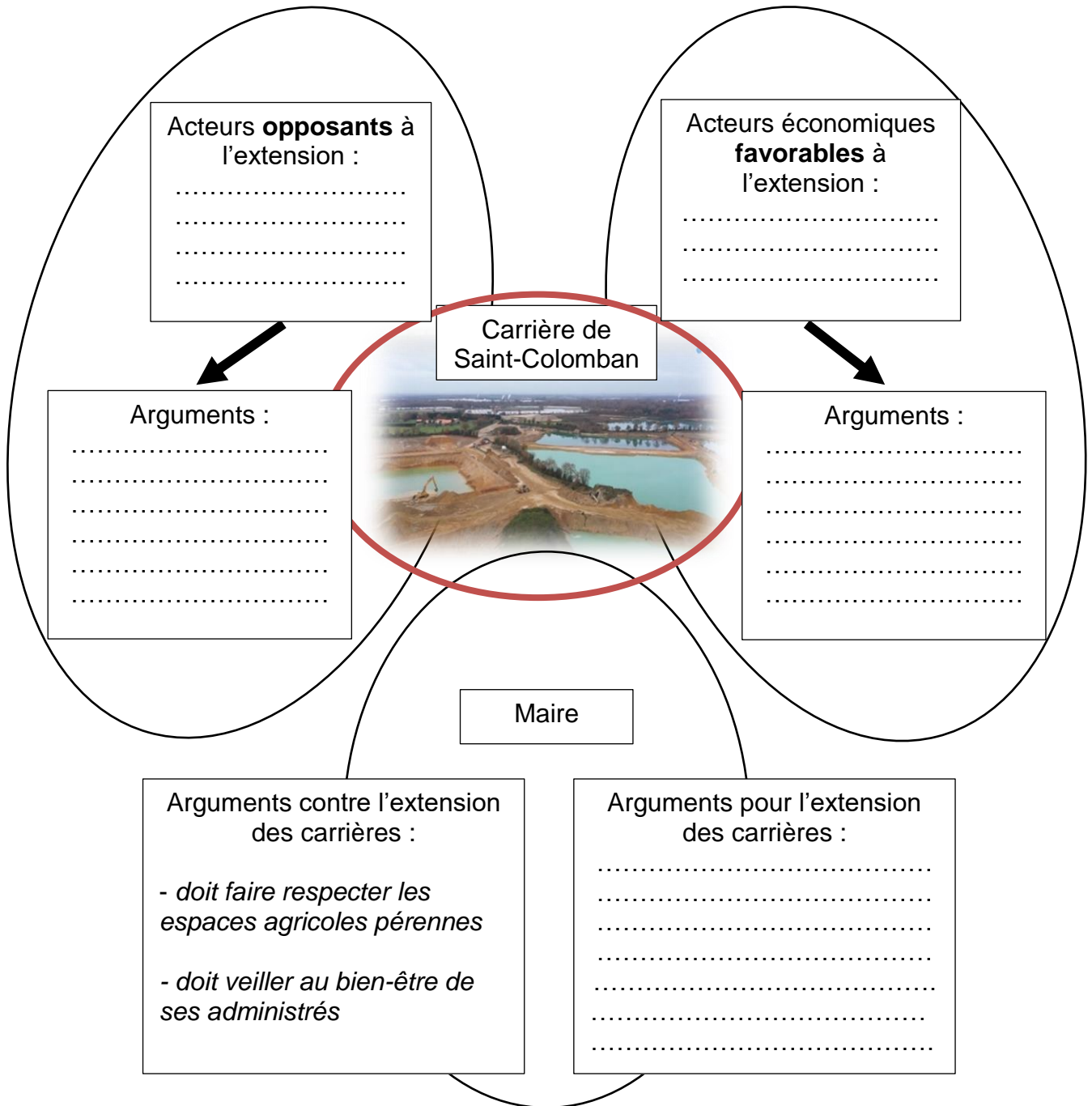
Vous pouvez vous appuyer sur l'exemple du sable ou tout autre exemple de votre choix.

Baccalauréat Professionnel et Brevet des Métiers d'Art – Toutes spécialités	
Épreuve E5 Sous-épreuve U52 : Histoire – Géographie – Enseignement Moral et Civique	
Repère de l'épreuve : NC22SN-FHG HGEC 1	<b>8/14</b>



**ANNEXE 2 (à compléter)**  
**À RENDRE AVEC LA COPIE**

**Un conflit d'usage dans la commune de Saint-Colomban (Loire-Atlantique)**



## ANNEXE 3 (à compléter) À RENDRE AVEC LA COPIE

Titre : .....

3) Espaces qui bénéficient de l'exploitation du sable :

2) Voies de communication :

1) Espace d'exploitation du sable :

Légende :

## Troisième partie : Enseignement moral et civique (6 points)

### Compétences :

- Construire et exprimer une argumentation cohérente et étayée en s'appuyant sur les repères et les notions du programme.
- Respecter autrui et la pluralité des points de vue.

**Thème : s'engager et débattre en démocratie autour des défis de société.**

### **Sujet : la démocratie et les défis climatiques.**

Termes et notions qui peuvent être mobilisés (liste non exhaustive) : assemblée, démocratie représentative, démocratie délibérative, liberté d'expression, responsabilité.

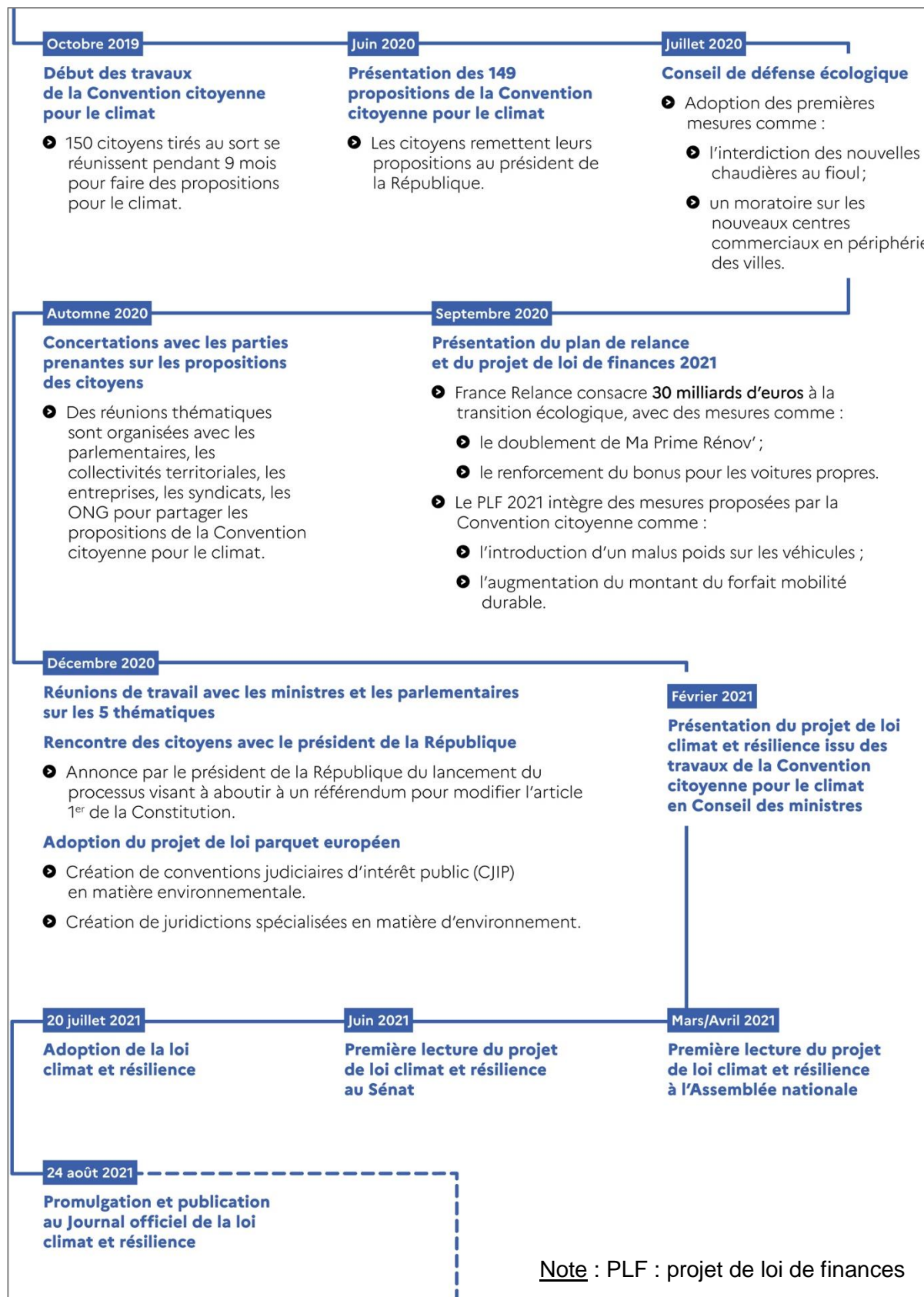
*Le dossier comporte deux documents :*

Document	Source des documents
Document 1	Ministère de la transition écologique, dossier de presse « Loi climat et résilience - Décryptage de la loi promulguée et publiée au Journal officiel le 24 août 2021 » (extrait), août 2021, page 3.
Document 2	Page d'accueil du site internet Youth for Climate.

Présentation : les changements environnementaux constituent un défi majeur pour les sociétés. Des acteurs de multiples horizons s'engagent pour la cause climatique en recourant aux différentes formes du débat démocratique.

Après avoir pris connaissance des documents, vous répondrez aux questions page 14/14.

## Document 1 : historique des travaux de la loi Climat et résilience adoptée le 20 juillet 2021



**Source** : Ministère de la transition écologique, Dossier de presse « Loi climat et résilience – décryptage de la loi promulguée et publiée au journal officiel le 24 août 2021 », août 2021, page 3.



## Document 2 : copie d'écran de la page d'accueil du site internet *Youth for climate*

**YOUTH FOR CLIMATE** Accueil Qui sommes-nous ? S'investir ! Notre Journal Contact Presse

Faire un Don

Accueil

Qui sommes-nous ?

Qui sommes-nous ?

Nos valeurs : La charte de Grenoble

La charte de Lausanne

Nos groupes locaux

Nos actions

Mobilisation mondiale des 19 et 20 Mars 2021

Fight For 1.5!

Actions en soutien à la Convention Citoyenne

Pétition Européenne : l'ECI

Notre lettre au vice président de la Commission Européenne

S'investir !

Rejoindre un groupe local

Créer son groupe local

Fonctionnement de Discord

Réseau Ecoles Vertes

Notre Journal

Contact

Presse

Faire un Don

### Qui sommes nous ?

Youth for Climate, aussi connu sous le nom de Fridays for Future — ce sont deux noms pour le même mouvement —, est un mouvement rassemblant des jeunes du monde entier qui agissent pour l'environnement et pour notre futur.

Nous ne sommes ni une association, ni une entreprise, ni un syndicat, mais plutôt un mouvement : tout autour du globe, nous demandons la justice climatique et sociale. Nous sommes indépendants et apolitiques, c'est-à-dire affiliés à aucune organisation, politique ou autre.

### Notre histoire

En août 2018, à 15 ans, la jeune suédoise Greta Thunberg a cessé d'aller en cours et s'est assise devant son parlement tous les jours pour exiger de la part de ses politiciens une action à la hauteur des enjeux environnementaux actuels. En continuant sa grève scolaire tous les vendredis après les élections législatives en Suède, elle a inspiré des milliers de jeunes partout dans le monde, qui ont commencé, eux aussi, à se rassembler tous les vendredis pour mettre ceux en position d'agir face à leurs responsabilités.

C'est de cette initiative qu'est né le mouvement Fridays for Future, qui rassemble aujourd'hui plusieurs millions de jeunes dans plus de 125 pays.

Le vendredi 15 mars a eu lieu la première grève mondiale pour l'environnement. Initiée par Fridays for Future, la mobilisation a rassemblé plus de 1,6 millions de personnes dans plus de 2 080 villes à travers plus de 125 pays.

**Source** : site internet mobile du mouvement *Youth for climate*, via Wayback Machine : <https://web.archive.org/web/20200523170820/https://youthforclimate.fr/> (consulté le 10 décembre 2021). [Le document résulte d'un montage réalisé afin d'afficher le menu du site.]

Baccalauréat Professionnel et Brevet des Métiers d'Art – Toutes spécialités	
Épreuve E5 Sous-épreuve U52 : Histoire – Géographie – Enseignement Moral et Civique	
Repère de l'épreuve : NC22SN-FHG HGEC 1	13/14

## Questions :

Question 1 : identifiez les acteurs ayant participé à l'élaboration de la loi Climat et résilience (document 1).

Question 2 : définissez les rôles joués par l'Assemblée nationale et le Sénat (document 1).

Question 3 : citez les formes d'engagement citoyen et les actions menées pour répondre au défi climatique (documents 1 et 2).

Question 4 : répondez à la question suivante dans un texte argumenté d'une quinzaine de lignes : « selon vous, l'engagement des jeunes lycéens est-il le seul moyen pour répondre au défi climatique ? »

Baccalauréat Professionnel et Brevet des Métiers d'Art – Toutes spécialités	
Épreuve E5 Sous-épreuve U52 : Histoire – Géographie – Enseignement Moral et Civique	
Repère de l'épreuve : NC22SN-FHG HGEC 1	<b>14/14</b>